

Délibération

**Candidature de la CCIRS à l'appel à projets 2020
pour le déploiement d'un réseau unifié d'espaces régionaux
d'information et de proximité sur la formation, les métiers,
l'emploi et la création-reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, consultée à distance, de jeudi 18 juin 2020, à partir de 17h00, jusqu'à vendredi 26 juin 2020, jusqu'à 13h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Considérant l'appel à projets 2020 « *pour le déploiement d'un réseau unifié d'espaces régionaux d'information et de proximité sur la formation, les métiers, l'emploi et la création-reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine* » lancé en février 2020 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Considérant que, depuis quelques années, 3 réseaux de lieux ressources pour l'information du public sur ces thématiques coexistent en Nouvelle-Aquitaine, avec les Espaces Régionaux d'Orientation (ERO), déployés dans les territoires de Poitou-Charentes, les espaces métiers Aquitaine (EMA) dans les territoires d'Aquitaine et les structures qui, en Haute-Vienne, étaient associées à la Cité des Métiers de Limoges et du Limousin. Ces espaces (46 sites principaux et 28 antennes en 2019) ont visé à aider tous les publics (personnes en recherche d'emploi, salariés, indépendants, scolaires, indépendants, jeunes sortis du système scolaire...) à s'orienter dans la vie professionnelle.

Considérant que, afin d'assurer un socle de services homogène et la lisibilité d'un nouveau dispositif, la région a souhaité déployer un réseau d'espaces unifié sur la base d'un espace de proximité par bassin d'emploi (43 en Nouvelle-Aquitaine) et d'un cahier des charges légèrement révisé, et que c'est à cet effet qu'elle a lancé, en février 2020, un appel à projets s'appuyant sur le maillage actuel des espaces d'information.

Considérant qu'à la demande de la Ville de Saint-Jean d'Angély, la CCIRS a créé et gère depuis 2016 l'ERO des Vals de Saintonge, établi dans l'antenne de la chambre, que cet ERO fonctionne de manière satisfaisante, qu'il apporte un service reconnu et apprécié sur le territoire et que l'ERO des Vals de Saintonge possède la particularité d'être, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le seul espace de ce type porté par une CCI.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ce projet pour l'année 2020 s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	20 453,00 €	Europe (FSE)	14 317,00 €
Frais généraux et de structure	8 181,20 €	Région Nouvelle-Aquitaine	8 590,00 €
		CCIRS	5 727,20 €
TOTAL DEPENSES	28 634,20 €	TOTAL RECETTES	28 634,20 €

Décide :

De déposer un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets de la région, dans le but de maintenir ce service de proximité en Vals de Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,
consultée à distance du 18 juin 2020, à partir de 17h00, jusqu'au 26 juin 2020, à 13h00

Nombre de votants (= quorum)		24
Nombre de voix POUR	24	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Gérald Floche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président